

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1120 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif Pensionné(e) Autre : Retirante

Nom & Prénom : El ALLAM Rachida Jaâda NADIF

Date de naissance : 1952

Adresse : lot Stade d'honneur TMN, D N°8 Madrif.

Tél. : 05 22 25 12 68 Total des frais engagés : 1363,1 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

ND
M 200 N

Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 03/11/2011

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/11/22	S		300,00	Hôpital Universitaire International Mohammed VI Pr. Assistant Médecin Internat International Mohammed VI n°1125094
03/11/22	Dent. Prost.		450,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Brahim Nakkai M&A	31/11/22	37,70
Ordonnance 126 IMM 249 N°1	31/11/22	175,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Abdellatif Benali - Casa Réf. ROMANDIE II - Tour 1 - Casablanca 10522 5682 5039 8415	01.11.22	B 280 + P 11,5	400,20 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth				

وصفة طبية
Ordonnance

Casablanca, le :

El Aloum Rechida

NFS+PS

RP

ASA T.— ALAT

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assistant ALLAOUI ABIRE
Médecine interne

011250594

01.11.02
Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél.: 05 22 36 62 50 / 39 64 15

وصفة طبية

Ordonnance

Casablanca, le : 03/11/2022

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa VI
Pr. Assistante AÏDOUNI ABIRE
Médecine Interne
011250592

El Allam Rachida

Quinex x 15 mg

Injection I/premaine

MACIE DES CHAMPIOLIN
Mme KADIR Sofia
140, Rue Brahim Nacir Maârif
Casablanca - Tél.: 05 22 23 78 47

26.20

2) Acfel

(S.V)

LOT: 14222010
PER: 09/2026
PPU: 26,20 DH

A fois / remaine 2 jours

avant l'injection

149,-

(S.V)

3) Fleximax

175,20 Acpl/jr x Amois.

LOT: 2208007
FAB: 08/2022
EXP: 08/2025
PVC: 149,00DH

22.20

(4)

Codolipraine 400M

Scp x 21 jr puis

Scp x 31 jr pendant 3 jours.

PPV: 22DH20

PER: 04/24

LOT: L1604



PHARMACIE DES CHAMPIONS
Mme. KADIRI Sofia
140, Rue Brahim Nakhai Maârif
Casablanca - Tel.: 05 22 23 78 41

Hôpital Universitaire International Mohammed VI
Pr. Assis. Dr. ALLAOUI ARIÈ
Service de Médecine
011250594

وصفة طبية
Ordonnance

03.11.2022.

Casablanca, le :

Rochide El Allem

37.7°

Diprotéine ou 
Dopamadol 80 mg/10 ml

PHARMACIE HOPITAL CHEIKH KHALIFA
Ordonnance
AL FIRDAUS GH26 IMM 249 N°1
OULLA CASABLANCA
Tél : 05 22 93 17 73



Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr. Assistant ALLOUA ABIRE
Médecine interne
07/11/2022
07/12/2026
n°1250592



وصفة طبية

33.11.2022

Ordonnance

Casablanca, le :

Prochida

El

Allam

Infiltra train

Dr Jemaa Dr

M.



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 144 628 / 2022 du 03/11/2022

Nom patient : **EL ALLAM RACHIDA**

Entrée 03/11/2022

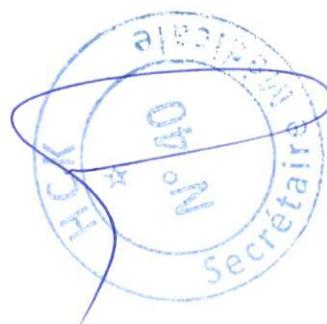
Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie 03/11/2022

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
INFILTRATION ARTICULAIRE OU PERI-NERVEUS	1,00		450,00 Sous-Total	450,00 450,00
Total Frais Clinique				450,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :		
QUATRE CENT CINQUANTE DIRHAMS		Total 450,00

	Espèces				Total encaissé	Solde
Encaissements	450,00				450,00	0,00



HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N°: 144519 / 2022 du 03/11/2022

Nom patient	EL ALLAM RACHIDA	Entrée	03/11/2022
	PAYANTS	Sortie	03/11/2022

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
CONSULTATION DE MEDECINE INTERNE	1,00		300,00	300,00
			<i>Sous-Total</i>	300,00
Total Clinique				300,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS	Total	300,00

TEL: 05 29 03 53 45
FAX: 05 29 00 44 77
EMAIL: compta@ckmhd.com
N°INP: 090061862
N°ICE: 001740003000026

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1211270011
Date de l'examen : 01-11-2022

Mme Rachida EL ALLAM

Réf : 2211010009

Prescription :

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME (Sysmex XN-1000)

			06-06-2022
Globules Blancs :	7 750 /mm3	(4 000–10 000)	9 460
Globules Rouges :	4.49 /mm3	(3.85–5.20)	4.08
Hémoglobine :	14.0 g/dL	(11.8–15.8)	13.5
Hématocrite :	41.2 %	(35.0–45.5)	39.2
VGM :	91.8 fL	(80.0–101.0)	96.1
TCMH :	31.2 pg	(27.0–34.0)	33.1
CCMH :	34.0 %	(30.0–35.0)	34.4
Polynucléaires Neutrophiles :	57.4 %	(40.0–75.0)	66.9
Soit:	4 448.5 / mm3	(1 500.0–7 700.0)	6 328.7
Polynucléaires Eosinophiles :	2.7 %	(<5.0)	0.2
Soit:	209.3 / mm3	(20.0–1 100.0)	18.9
Polynucléaires Basophiles :	0.6 %	(0.0–1.0)	0.2
Soit:	46.5 / mm3	(<350.0)	18.9
Lymphocytes :	31.9 %	(20.0–45.0)	25.9
Soit:	2 472.3 / mm3	(1 000.0–4 000.0)	2 450.1
Monocytes :	7.4 %	(2.0–12.0)	6.8
Soit:	573.5 / mm3	(100.0–2 700.0)	643.3
Plaquettes :	293 000 /mm3	(150 000–500 000)	292 000

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

			07-06-2022
Protéine C-réactive (ultrasensible) (Immunoturbidimétrie)	14.28 mg/l	(<5.00)	1.96
Transaminases GOT (ASAT) (Dosage enzymatique)	21.2 UI/L	(5.0–40.0)	17.6
Transaminases GPT (ALAT) (Dosage enzymatique)	22.5 UI/L	(5.0–49.0)	18.4

Laboratoire SENTISSI
Rés. Romandie 2^e - Tour 2^e Casablanca
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

Date : 03 / 11 / 2022

Quittance - Paiement espèces **0722251**

IPP :

N° D'admission : 2200587677 Montant : 300 ₧

Patient : E L ALLAD
Eli Allad

Lui-même



Date : 03/11/2017

Quittance - Paiement espèces

0566297

IPP :

N° D'admission : Montant : 4500

Patient : Razzak De

